RELATIONS PARTENAIRES DE SANTE

FICHE PRATIQUE

VERSION DECEMBRE 2023

EVENEMENTS SCIENTIFIQUES ORGANISES PAR UN TIERS

QUELLES FORMALITES ?

ANALYSE DES DIFFERENTES SITUATIONS RENCONTREES DANS LE CADRE DE LA PARTICPATION A DES EVENEMENTS SCIENTIFIQUES ORGANISES PAR UN TIERS

Le tableau ci-dessous identifie les différentes situations rencontrées dans le cadre de l'organisation d'événements scientifiques/professionnels organisés par un tiers et a vocation à clarifier la nécessité ou non de réaliser les formalités liées aux dispositifs Encadrement des Avantages (« DEA ») et/ou Transparence des liens (« Transparence »).

Il est rappelé que tous les évènements soutenus par les entreprises (*via* la location d'un stand, organisation d'un symposium de l'industrie, sponsoring, subvention éducative, etc.) doivent obligatoirement et exclusivement présenter un caractère **professionnel et/ou scientifique et être conformes au code d'éthique de l'association MedTech Europe** (https://www.medtecheurope.org/wp-content/uploads/2017/06/20221109_code_fr_final.pdf)

Seules les configurations les plus fréquemment identifiées sont rapportées dans ce tableau qui n'est donc pas exhaustif.
Pour toutes les autres configurations, et dans tous les cas, la mise en œuvre et les démarches à effectuer relèvent de la décision de l'entreprise. Pour aider à cette décision, il est proposé, afin de bien identifier les rôles selon la typologie ci-dessous, de se questionner sur les points suivants :

- Qui est l'initiateur de l'évènement ?
- Quels sont les flux financiers ?

1. Précisions sur les rôles :

- ✓ **Initiateur** : Personne physique ou morale à l'initiative de l'événement scientifique.
- ✓ **Organisateur :** Personne physique ou morale pouvant avoir différents statuts, communément appelée « Public Congress Organiser » (ci-après dénommé « PCO »). L'organisateur réalise la prestation d'organisation au sens logistique (location de la salle, traiteur, impression de documents, gestion des inscriptions des participants et exposants, facturation, etc.).
  - ❖ **A noter :** L'initiateur et l'organisateur peuvent être une seule et même personne.

2. Les éléments à vérifier auprès des initiateurs avant de commencer toute interaction :

- **Pour les associations :**
  - o Vérifier l'objet de l'association (par ex demander la version en vigueur des statuts) pour s'assurer que le projet/événement correspond à son objet social et que l'association est habilitée à facturer des prestations ;
  - o Vérifier que l'événement est en lien avec le(s) domaine(s) thérapeutique(s) de votre entreprise
- **Pour les fondations** :
  - o Il existe plusieurs statuts pour les fondations, toutefois le traitement au regard des dispositifs DEA & Transparence est le même quel que soit le statut
    - Fondation d'intérêt général
    - Fondation d'utilité publique
    - Fondation hospitalière

Les vérifications devant être effectuées pour les associations sont également applicables aux fondations, aux syndicats (organisés sous forme juridique d'associations loi 1901 ou de droit local Alsace-Moselle, fédérations).

3. Identification des configurations possibles et recommandations

A noter : Les indications du tableau ci-dessous présentent des **recommandations** qui n'ont aucun caractère obligatoire, et dont l'objectif est d'aider les entreprises dans leurs démarches. Elles ne constituent pas un avis juridique et peuvent être amenées à évoluer.

Initiateur de l'évènement	Organisateur (logistique)	Entité signataire du contrat (location stand, subvention…)	Formalité à réaliser et autorité compétente concernant l'initiateur		Commentaires
			DEA	**Transparence**	
Association de PDS et/ou d'étudiants PDS (Association loi 1901 ou droit local Alsace-Moselle)	Association	Association	ARS (plateforme EPS)	Oui	Liens indirects : Rechercher l'existence potentielle de liens indirects avec des PDS membres de l'association et faire les formalités DEA associées le cas échéant (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé, le cas échéant.
	PCO (incluant le cas de la société commerciale détenue par l'Association) Avec mandat partiel, qui porte par exemple uniquement sur l'encaissement des sommes.	Association	ARS (plateforme EPS) Cf commentaire	Oui Cf commentaire	Préciser dans le préambule du contrat les rôles de l'association et du PCO dans la mise en place de l'évènement (qui fait quoi ; qui perçoit quel avantage) Déclarer l'association comme bénéficiaire sur EPS si l'association bénéficie d'une partie des sommes octroyées et publication Transparence Santé Déclarer l'association comme bénéficiaire indirect sur EPS si l'association bénéficie d'une partie des sommes octroyées et publication Transparence Santé Transparence et PCO : décision d'entreprise Liens indirects : Rechercher l'existence potentielle de liens indirects avec des PDS membres de l'association et faire les formalités DEA associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé, le cas échéant.
	PCO (incluant le cas de la société commerciale détenue par l'Association) Avec mandat qui porte sur toute la gestion de l'évènement	PCO (au nom et pour le compte de l'association)			

Initiateur de l'évènement	Organisateur (logistique)	Entité signataire du contrat (location de stand, subvention…)	Formalité à réaliser et autorité compétente concernant l'initiateur		Commentaires
			DEA	Transparence	
Etablissement public de santé	Etablissement public de santé	Etablissement public de santé	Non applicable	Oui	N/A
	PCO Avec mandat qui porte sur toute la gestion de l'évènement	PCO (au nom et pour le compte de l'établissement public)	Non applicable	Oui	Transparence et PCO : décision d'entreprise
Etablissement privé de santé	Etablissement privé de santé	Etablissement privé de santé	Non applicable sauf en présence de liens indirects avec PDS (cf commentaires)	Oui	Liens indirects : Rechercher l'existence de liens indirects avec les PDS associés de l'établissement de santé et faire les formalités DEA associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé le cas échéant
	PCO Avec mandat partiel, qui porte par exemple uniquement sur l'encaissement des sommes	Etablissement privé de santé			Préciser dans le préambule du contrat les rôles de l'établissement de santé privé et du PCO dans la mise en place de l'évènement (qui fait quoi) Transparence et PCO : décision d'entreprise
	PCO Avec mandat qui porte sur toute la gestion de l'évènement	PCO (au nom et pour le compte de l'établissement public)			Liens indirects : Rechercher l'existence de liens indirects avec les PDS associés de l'établissement de santé et faire les formalités DEA associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé le cas échéant

Initiateur de l'évènement	Organisateur (logistique)	Entité signataire du contrat (location stand, subvention,…)	Formalité à réaliser et autorité compétente concernant l'initiateur		Commentaires
			DEA	Transparence	
Société commerciale sans PDS	Société commerciale	Société commerciale	Non applicable	Oui	N/A
Société commerciale détenue par PDS	Société commerciale	Société commerciale	Concernera les PDS détenant la société (cf commentaires)	Oui	Liens indirects : Rechercher l'existence de liens indirects avec les PDS détenant la société (actionnaires ou associés) qui seront en conséquence des bénéficiaires finaux et réaliser les formalités DEA associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé le cas échéant Indiquer dans la déclaration la mention de la répartition si connue ou la totalité de l'avantage octroyé.
Société savante (avec le statut d'association loi 1901)	Société savante	Société savante	ARS (plateforme EPS)	Oui	Liens indirects : Rechercher l'existence potentielle de liens indirects avec des PDS membres de l'association et faire les formalités DEA associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé, le cas échéant

Initiateur de l'évènement	Organisateur (logistique)	Entité signataire du contrat (location stand, subvention,…)	Formalité à réaliser et autorité compétente concernant l'initiateur		Commentaires
			DEA	Transparence	
Société savante (avec le statut d'association loi 1901)	PCO Avec mandat partiel, qui porte par exemple uniquement sur l'encaissement des sommes	Société savante	ARS Cf commentaires	Oui Cf commentaires	Préciser dans le préambule du contrat les rôles de la société savante et du PCO dans la mise en place de l'évènement (qui fait quoi ; qui perçoit quel avantage) Déclarer la société savante comme bénéficiaire sur EPS si elle bénéficie d'une partie des sommes octroyées et publication Transparence Santé Transparence et PCO : décision d'entreprise Liens indirects : Rechercher l'existence potentielle de liens indirects avec des PDS membres de la société savante et faire les formalités DEA associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence, le cas échéant
	PCO Avec mandat qui porte sur toute la gestion de l'évènement	PCO (au nom et pour le compte de la société savante)			
Syndicat/ Fédération professionnelle (avec le statut d'association loi 1901)	Syndicat/ Fédération	Syndicat/Fédération	ARS (plateforme EPS)	Oui	Liens indirects : Rechercher l'existence potentielle de liens indirects avec des PDS membres de l'association et faire les formalités associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé, le cas échéant.

Initiateur de l'évènement	Organisateur (logistique)	Entité signataire du contrat (location stand, subvention,…)	Formalités à réaliser et autorité compétente concernant l'initiateur		Commentaires
			DEA	Transparence	
Syndicat/ Fédération professionnelle (avec le statut d'association loi 1901)	PCO Avec mandat partiel, qui porte par exemple uniquement sur l'encaissement des sommes	Syndicat/Fédération	ARS (plateforme EPS) Cf commentaire	Oui Cf commentaire	Préciser dans le préambule du contrat les rôles du syndicat/fédération et du PCO dans la mise en place de l'évènement (qui fait quoi ; qui perçoit quel avantage) Déclarer le syndicat/fédération comme bénéficiaire sur Transparence Santé et EPS s'il bénéficie d'une partie des sommes octroyées et publication sur Transparence Santé Transparence et PCO : décision d'entreprise Liens indirects : Rechercher l'existence potentielle de liens indirects avec des PDS membres syndicat/fédération et faire les formalités DEA associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé le cas échéant ?
	PCO Avec mandat qui porte sur toute la gestion de l'évènement	PCO au nom et pour le compte du syndicat/fédération			
Association de patients regroupant des PDS	Association de patients	Association de patients	Non applicable sauf en présence de liens indirects avec PDS	Oui	Liens indirects : Rechercher l'existence de liens indirects avec les PDS membres de l'association de patient et faire les formalités associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence santé le cas échéant.

Initiateur de l'évènement	**Organisateur (logistique)**	**Entité signataire du contrat** (location stand, subvention,…)	**Formalités à réaliser et autorité compétente concernant l'initiateur**		**Commentaires**
			DEA	**Transparence**	
Comité scientifique (sans personnalité morale, composé de plusieurs PDS)	Comité Scientifique	Comité scientifique Contrat multipartite que tous les PDS impliqués doivent signer	Ordre professionnel concerné / ARS pour les PDS sans ordre pour chaque membre du comité scientifique	Oui pour chaque membre du comité scientifique	Le même contrat sera utilisé pour chaque PDS. Le montant de l'avantage à déclarer pour chaque PDS : si la répartition n'est pas connue, déclarer l'intégralité de l'avantage octroyé.
	PCO Avec mandat partiel, qui porte par exemple uniquement sur l'encaissement des sommes	Comité scientifique Contrat multipartite que tous les PDS impliqués doivent signer	Ordre professionnel concerné / ARS pour les PDS sans ordre (Cf commentaire)	Oui pour chaque membre du comité scientifique (Cf commentaire)	Préciser dans le préambule du contrat les rôles du comité scientifique et du PCO dans la mise en place de l'évènement (qui fait quoi ; qui perçoit quel avantage) Déclarer chaque membre du comité scientifique comme bénéficiaire sur IDAHE et/ou sur EPS s'ils bénéficient d'une partie des sommes octroyées et publication Transparence Santé pour chaque PDS bénéficiaire, membre du comité Transparence et PCO : décision d'entreprise
	PCO Avec mandat qui porte sur toute la gestion de l'évènement	PCO (au nom et pour le compte)			

Initiateur de l'évènement	**Organisateur (logistique)**	**Entité signataire du contrat** (location de stand, subvention,…)	**Formalité à réaliser et autorité compétente concernant l'initiateur**		**Commentaires**
			DEA	**Transparence**	
PCO (société commerciale avec un comité scientifique de PDS rémunérés)	PCO	PCO	Non applicable sauf en présence de liens indirects (Cf commentaires)	Oui	Déclarer le PCO sur Transparence Santé Liens indirects : Rechercher l'existence potentielle de liens indirects avec les PDS membres du comité scientifique et faire les formalités DEA associées (sur IDAHE pour les médecins et sur EPS pour tous les autres PDS) et Transparence le cas échéant.